

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N°20250422_P_065
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de le Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec ZOOMACOM pour la mise à disposition de matériel « Malette Radiobox », dans le cadre de l'organisation d'un atelier de création de podcast, en présence des conseillers numériques et à destination des enfants de 12 à 14 ans fréquentant les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires du mois d'Avril.

Le Président,

N° 20250422_P_065

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**ZOOMACOM
Grande Usine Créative
41, rue de la Télématique
42000 SAINT-ETIENNE**

Pour la mise à disposition de matériel « Malette Radiobox » dans le cadre de l'organisation d'un atelier de création de podcast. Cet atelier sera en présence des conseillers numériques et à destination des enfants de 12 à 14 ans fréquentant les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires du mois d'Avril.

Dates : Du Mardi 29 Avril 2025 au Lundi 5 Mai 2025

Participants : Enfants fréquentant les accueils de Loisirs de 12 à 14 ans.

Lieux : Château d'Aurec-sur-Loire et l'Accueil de Loisirs Les Galarès

Montant : A titre gracieux

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 22 Avril 2025

AR Prefecture

043-244301131-20250422-20250422_P_065-AU
Reçu le 29/04/2025

Le Président,

Frédéric GIRODET

